



COMPTE-RENDU DU CSA-GN DU 19 MARS 2026

Le général de corps d'armée André PÉTILLOT, major général de la Gendarmerie nationale (MGGN), ouvre la séance du CSA-GN en rappelant son attachement au dialogue social.

Il informe les membres que les entretiens bilatéraux avec les organisations syndicales continueront d'être planifiés avec le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale (DGGN).

Il rappelle les actualités de la gendarmerie :

- contexte international dégradé ;
- 104 militaires sont actuellement au Moyen-Orient ;
- guerre contre la criminalité organisée ;
- rattachement des bureaux « renseignements » aux antennes SDAO régionales.

Lors de la visite aux Antilles du DGGN, ce dernier a rappelé le gros travail fait au profit de l'immobilier et annonce que cette dynamique autour de l'immobilier continue en 2026.

La fin de budget 2025 a été très positive en matière d'équipements qui a permis le renouvellement anticipé du parc véhicules GN. Le budget opérationnel 2026 est en hausse.

Le MGGN rappelle toutes les avancées issues du dialogue social :

- télétravail : mise en œuvre du badgeage (note de décembre 2025) ;
- charte du dialogue social dont la signature est prévue avant l'été 2026 ;

- ISS des ouvriers de l'État : la DRH-GN a demandé à la DRH-MD une étude de faisabilité pour obtenir une indemnité compensatrice.

Il rappelle que la Prime de Résultats Exceptionnels (PRE) au profit des agents contractuels est actuellement à l'étude. Cela répond à la revendication du **SNPC FO GENDARMERIE**.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** est satisfait du dialogue social et des avancées qui en découlent. Concernant la charte du dialogue social, le **SNPC FO GENDARMERIE** rappelle que sa rédaction a fait l'objet d'un dialogue nourri et souhaite vivement une signature avant l'été.

À l'issue de la lecture de notre déclaration liminaire, le MGGN apporte des réponses et des précisions :

- la formation à la conduite de l'entretien professionnelle est obligatoire ;
- la réforme à l'étude du COMSOPGN est le résultat d'un audit mener dans un souci d'optimisation du fonctionnement du COMSOPGN (ex. section IRCANTEC) et de rapprochement des activités RH de Rosny-sous-Bois vers Le Blanc ;
- sur le sujet des SGAMI, il reconnaît que la manœuvre est réduite ;

1- POINTS SOUMIS AU VOTE

1-1		PV CSA du 12 octobre 2025		
		SNPC FO GENDARMERIE	CFDT	BLOC
POUR		8	-	-
CONTRE		-	2	-
ABSTENTION		-	-	1

1-2	Réorganisation de la sous-direction de la police judiciaire : rattachement du bureau de la lutte anti-terroriste à l'Unité nationale de police judiciaire de la gendarmerie nationale : modification de l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale
-----	---

Le **SNPC FO GENDARMERIE** souhaite connaître l'affectation précise de l'ETP N1A concerné par cette réorganisation. Le poste correspond à un poste d'analyste au B.LAT. Le poste avait été publié en 2024 et 1 candidat avait été retenu et il s'est désisté.

À ce jour, le poste n'est pas publié. Il fera l'objet d'une publication pour une affectation à la cellule nationale des avoies criminelles lorsque celle-ci sera créée.

	SNPC FO GENDARMERIE	CFDT	BLOC
POUR	8	2	1
CONTRE	-	-	-
ABSTENTION	-	-	-

1-3	Rattachement du CNAU à l'ANFSI : abrogation de l'arrêté relatif aux attributions et à l'organisation du Centre national d'assistance aux utilisateurs de Rochefort
------------	---

Le **SNPC FO GENDARMERIE** précise que les 3 ETP rattachés maintenant à l'ANFSI ne voteront plus au CSA GN pour les élections professionnelles de décembre 2026.

	SNPC FO GENDARMERIE	CFDT	BLOC
POUR	8	2	-
CONTRE	-	-	-
ABSTENTION	-	-	1

1-4	Mise à jour de la cartographie CAIOM
------------	---

Le **SNPC FO GENDARMERIE** déplore que l'AMGN n'ait pas, au moment de sa réorganisation en septembre 2024, proposé une évolution de la fiche de poste de la cheffe du département des études et des ressources documentaires (DERD) suite à son rattachement au Centre de recherches de la gendarmerie nationale.

En effet, la fiche de poste aurait dû évoluer en tenant compte à la fois de l'augmentation considérable du fonds documentaire géré et éclaté sur deux sites ainsi que le nombre de personnels à manager sur des sites distants.

Du fait de cette nouvelle cartographie, le **SNPC FO GENDARMERIE** fait remarquer que les écoles de gendarmerie n'ont plus de poste de CAIOM.

	SNPC FO GENDARMERIE	CFDT	BLOC
POUR	8	2	-
CONTRE	-	-	-
ABSTENTION	-	-	1

1-5/1	Règlement intérieur : EG DIJON
--------------	---------------------------------------

	SNPC FO GENDARMERIE	CFDT	BLOC
POUR	8	2	1

CONTRE	-	-	-
ABSTENTION	-	-	-

1-5/2 Règlement intérieur : RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que le cycle de travail du personnel du secrétariat passe sous le régime de la journée continue car l'agent assure, tous les midis, la tenue de la caisse.

Une nouvelle version sera rédigée pour prendre en compte le changement proposé.

	SNPC FO GENDARMERIE	CFDT	BLOC
POUR	8	-	1
CONTRE	-	2	-
ABSTENTION	-	-	-

1-5/3 Règlement intérieur : RÉGION CENTRE VAL-DE-LOIRE

	SNPC FO GENDARMERIE	CFDT	BLOC
POUR	8	2	1
CONTRE	-	-	-
ABSTENTION	-	-	-

1-5/4 Règlement intérieur : RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

	SNPC FO GENDARMERIE	CFDT	BLOC
POUR	8	2	1
CONTRE	-	-	-
ABSTENTION	-	-	-

1-5/5 Règlement intérieur : COMGEND GUYANE

	SNPC FO GENDARMERIE	CFDT	BLOC
POUR	8	2	1
CONTRE	-	-	-
ABSTENTION	-	-	-

2- POINTS SOUMIS POUR INFORMATION

2-1	Réorganisation du Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale
-----	---

Le **SNPC FO GENDARMERIE** remercie le chef du CPMGN pour la qualité du dialogue social local mené autour de cette réorganisation.